

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2019

Présents : M. STOFFELS Daniel, Bourgmestre-Président
M. THUNUS Christophe, M. LEJOLY Jérôme, M. ROSEN Raphaël, Mme WEY Audrey, Echevin(s)
M. CRASSON Laurent, M. NOEL Stany, Mme VANDEUREN-SERVAIS Mireille, Mme KLEIN Irène, M. LERHO Guillaume, M. BLESSEN Gilles, M. MELOTTE Joan, M. LEJOLY Thomas, Mme LAMBY Laura, M. GAZON Norbert, Mme LEJOLY Céline, Conseiller(s)
M. CRASSON Vincent, Directeur général

Absent(s) : M. GERARDY Maurice, Mme THUNUS Sabine, M. ROSEN Arnaud, Conseiller(s)

OBJET : Centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2020.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu le Code des impôts sur les revenus, notamment les articles 249 à 256 et l'article 464, 1° ;

Vu les finances communales ;

Vu les recommandations émises par la circulaire du 17 mai 2019 relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne, à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone, pour l'année 2020 ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 17/09/2019 conformément à l'article L1124-40 & 1,3° et 4° du CDLD ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du 18/09/2019 et joint en annexe ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : Il est établi pour l'exercice 2020, 2600 centimes additionnels au précompte immobilier ;

Article 2 : Ces centimes additionnels sont perçus par l'Administration des Contributions directes ;

Article 3 : Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants dans le cadre de la tutelle générale d'annulation.

Article 4 : La présente délibération entrera en vigueur après accomplissement des formalités légales de publication prévue aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation.

Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) Vincent CRASSON

Le Président,
(s) Daniel STOFFELS

Pour extrait conforme,
le 25-10-2019.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Vincent CRASSON



Daniel STOFFELS